

*L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin 2025, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe Hélène SERVAYRE*

Date de convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Hélène SERVAYRE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Absents ayant donné pouvoir : 2

Votants : 13

**Présents :** Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Évelyne DESICY– Patrick HERENT– Maria de SOUSA ANTUNES – Christelle RONDEL – Christophe MARTEL – Pierre BEAUVERT– Nicole ESBELIN – Pierre SOURDILLE

**Absents excusés :** Gilles SABATIER procuration Hélène SERVAYRE  
Bernard EMIREN procuration Nicole ESBELIN  
Manon CHABOT

**Absents :** Alexandre LEFEVRE

**Secrétaire de séance :** Christelle RONDEL

**Ouverture de la séance à 19h05**

**Approbation du PV du 14/04/2025 :**

**Vote :** 13 Pour

Avant de rappeler l'ordre du jour, Madame SERVAYRE Hélène demande de bien vouloir autoriser le Conseil Municipal à modifier l'ordre des délibérations soit :

- En n°2 mises à jour du tableau des effectifs et n°3 créations de poste à ajouter à l'ordre du jour
- 2 délibérations : l'une concerne des décisions modificatives et la seconde deux embauches temporaires dans le cadre d'accroissement d'activités

**Vote :** 13 Pour

**Ordre du jour :**

1. Installation d'un conseiller municipal
2. Mise à jour tableau des effectifs
3. Création de poste
4. ZAER : zones supplémentaires
5. Règlement intérieur de la cantine
6. Cantine : tarif repas 2025/2026
7. Convention annule et remplace Territoire d'Énergie (télécom)
8. Dénomination de rues
9. Décisions modificatives
10. Accroissement temps activité
11. Questions diverses

### 1) – Installation d'un Conseiller Municipal

À la suite de la démission d'un conseiller municipal pour raisons personnelles, je vous invite à accueillir au sein du conseil le candidat arrivant en 13<sup>ème</sup> position de la liste dont est issue le conseiller sortant.

Madame SERVAYRE souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick HERENT.

### 2) – Mise à jour tableau des effectifs

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des agents titulaires permanents. En effet certains postes ont été pourvus depuis de nombreuses années à la suite de contrats types CES CEC sans aucune délibération.

Afin de régulariser la situation, Mme SERVAYRE propose d'instaurer le tableau des effectifs suivants :

Grade	Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Qualité	Nombre de postes
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	ATSEM	19/35	TP	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire de Mairie	35/35	TP	1
Adjoint technique territorial	Agent cantine et ménage	18/35	TP	1
Éducateur des APS	ETAPS	23/35	TP	1
Adjoint technique territorial	ASVP	17/35	TP	1
Agent technique territorial	Agent de ménage	10/35	Non titulaire de droit public CDI	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif	13/35	TP	1
Adjoint technique territorial	Agent cantine et ménage	23/35	TP	1
Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil	27/35	Non titulaire de droit public CDI	1
Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments et espaces verts	35/35	TP	2

**Vote :** Pour : 13

### 3) – Création de poste

En considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 04/06/2025 et à la suite du départ de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps non complet pour un temps complet dans une autre collectivité, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif correspondant au grade d'adjoint administratif territorial.

Madame SERVAYRE propose à l'assemblée :

- de créer 1 emploi permanent d'adjoint administratif correspondant au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 18/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04/06/2025,

Filière : administrative,  
Cadre d'emplois : Adjoint administratif,  
Grade : Adjoint administratif territorial,  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Monsieur SOURDILLE demande si l'ancien poste sera automatiquement supprimé : réponse oui

**Vote : Pour 13**

#### **4) - ZAER : zones supplémentaires :**

Lors du précédent conseil municipal (14 avril 2025) nous avons proposé un complément de zone d'accélération d'énergie renouvelable.

Une cartographie d'identification de ces zones complémentaires a été élaborée, publiée et mise à la disposition de la population pour information et observations éventuelles du lundi 28 avril au 11 mai 2025.

Aucune observation n'ayant été formulée ou adressée à la commune, sur les ZAER proposées à la concertation je soumetts donc au vote du conseil les ZAER complémentaires suivantes ;

- 2 ombrières sur les parkings de la gare et du cimetière
- déploiement des panneaux photovoltaïque et (ou) solaire thermique sur les toitures de tous les bâtiments situés sur le territoire communal
- 1 zone d'installation de géothermie dans le centre bourg

**Vote : Pour 13**

#### **5) - Règlement intérieur de la cantine :**

A la suite des modifications apportées par le conseil municipal précédent, le règlement intérieur de la cantine est modifié notamment en ce qui concerne la tarification pour les enfants inscrits hors délais et les enfants non-inscrits présents le jour même à midi.

Le tarif repas inscrit hors délai : 6€ et enfants non inscrits et présents : 7€

Sont aussi modifiés les modalités d'annulation en cas de maladie de l'enfant, à savoir prévenir la mairie et non plus l'école par mail à [cantinebreuil@orange.fr](mailto:cantinebreuil@orange.fr) le jour même avant 8h30 afin d'obtenir un remboursement du prix du repas.

**Vote : Pour 13**

#### **6) - Tarif repas cantine :**

Alternative applique une augmentation de 1,80% sur le tarif des repas pour l'année scolaire 2025-2026. L'augmentation est moins importante que l'année passée qui était de 2%.

Je vous propose de ne pas modifier le prix du repas payé par les parents et les enseignants à savoir 4,10€ pour 1 enfant et 4,70€ pour un adulte

**Vote : Pour 13**

#### **7) Convention annule et remplace Territoire d'Énergie (Télécom) :**

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux télécom, la commune a, par délibération n° 2023-03-06 autorisé territoire d'Énergie à intervenir pour le compte d'Orange pour l'enfouissement du réseau Télécom. Cette opération n'est pas subventionnée par Territoire d'Énergie mais a fait l'objet d'un accord de subvention

FIC par le Département. Dans le projet d'accord, il était noté qu'une convention particulière de financement parviendrait ultérieurement après étude et chiffrage du câblage pris intégralement en charge par Orange. Le montant prévu dans la délibération précitée fixé la participation de la commune à 9700€ HT soit 11 640€ TTC. Le montant du financement défini par la convention fait état d'un montant définitif de 12 000€ HT soit 14 400 TTC

Mme SERVAYRE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention sollicitée.

**Vote :** Pour : 13

### 8) - Dénomination de rues :

Dans le cadre de l'obligation qui est faite de réaliser l'adressage sur le site de la Base Adresse Nationale de la commune, il convient de nommer 1 impasse et 1 rue traversante qui n'ont à ce jour, aucun nom répertorié. Il s'agit de l'impasse qui va desservir le futur bâtiment d'Auvergne Habitat et la rue qui part de la rue de la Tour et qui aboutit à la rue du Rampeau (rue traversante)

Nous vous proposons pour la première : Impasse des Jardins

Et la second : Ruelle Brel

A quoi sert l'adressage :

- Pour que les services d'urgence arrivent au bon endroit.
- Pour un raccordement efficace aux réseaux d'énergies ou de communication.
- Ou encore pour des analyses cartographiques précises.

Monsieur SOURDILLE indique qu'il ne souhaite pas de nom propre dans la commune.

Il souligne qu'il faut se renseigner pour savoir si nous pouvons utiliser ce nom « BREL ».

Il est donc proposé pendant le Conseil de trouver des idées de nom de rue.

Madame DE SOUSA ANTUNES Maria propose le nom suivant : traverse du Lavoir.

Ce sera donc le nom retenu.

**Vote :** Pour 13 Pour Impasse des Jardins et Traverse du Lavoir

### 9) - Décisions modificatives :

Madame SERVAYRE propose de bien vouloir modifier les chapitres budgétaires suivant :

Chapitre	Montant enlevé	Chapitre réel	Montant reporté
1068/040	- 146 418,78€	1068	+ 146 418,78€
681/042	- 981,00€	681	+ 981,00€
21 (investissement)	- 155 000,00€	24	+ 155 000,00€
Programme 146	- 4 314,00€	174	+ 4 314,00 €

**Vote :** Pour 13

### 10) - Accroissement temporaire d'activité :

Madame SERVAYRE rappelle qu'il est du ressort du Conseil Municipal, de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité dont dispose la commune pour recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, et le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs (L 332-23 1° du Code général de la fonction publique)

Compte tenu du surplus d'activité actuel : surcharge de travail

Il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'**adjoint administratif** correspondant à la catégorie hiérarchique C et au grade d'adjoint administratif, selon les conditions suivantes :

- pour une durée de 9 mois, à compter du 7 juin 2025
- à temps non complet à raison de 18/35ème
- rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement précisé ci-dessus

- un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'**adjoint technique** correspondant à la catégorie hiérarchique C et au grade d'adjoint technique selon les conditions suivantes :

- pour une durée maximale de 6 mois à compter du 10 juin 2025
- à temps non complet à raison de 30/35ème
- rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement précisé ci-dessus

**Vote :** Pour 13

### 11) - Questions et informations diverses :

SME : le changement de la conduite d'eau potable qui dessert une partie de l'Allée des 13 vents et le chemin de 13 vents, a été retenu par le syndicat.

La commune a été retenue par la SNCF pour une expérimentation d'alarme en cas de franchissement forcé des barrières. Ce système test sera installé près des barrières côté Mairie.

Boulangerie : changement d'horaire (fermeture les lundis maintenant) et les après-midis. Le dépôt de pain sera assuré par la Boulangerie chez Caf & Clopes le lundi et tous les après midi du mardi au vendredi.

Pollution atmosphérique : Le Breuil n'apparaît pas dans les indicateurs du site ATMO, Madame DESICY Évelyne souhaiterait que la commune soit prise en compte dans les indicateurs pour mesurer la pollution atmosphérique.

Il lui est soumis lors du Conseil Municipal de se charger de ce dossier, chose qu'elle ne souhaite pas faire.

**La séance est levée à 19h45**

1<sup>ère</sup> Adjointe :  
Hélène SERVAYRE

La secrétaire :  
Christelle RONDEL



